

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

<b>Point 1</b>	<b>Modification de la délibération n°60 du Conseil Municipal du 11 juillet 2020 portant sur la création des commissions permanentes et la désignation de leurs membres</b>
<b>Délibération n°</b>	

MAJORITE, 6 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, M. BRUNIER-COULIN

**MODIFIE** les délibérations n°60 du 11 juillet 2020 et n°63 du 30 septembre 2021 portant sur la création des commissions permanentes et la désignation de leurs membres.

**PROCEDE** à l'élection d'un nouveau membre pour les commissions n°2 «Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de vie » et n° 3 «Population, Citoyenneté, Solidarités »

**Après avoir fait appel et recueilli les candidatures,**

**Pour la Commission n° 2**

**Est candidat : M. Adnane BENNANI**

**Pour la Commission n° 3**

**Est candidat : M. Adnane BENNANI**

**EST ELU aux deux commissions :**

<b>Commission n°2 :</b>	<b>Majorité : Adnane BENNANI</b>
<b>Commission n°3 :</b>	<b>Majorité : Adnane BENNANI</b>

<b>Point 2</b> <b>Délibération n°</b>	<b>Déploiement de la vidéo protection et surveillance sur le site du SDIS 91 à Juvisy-sur-Orge</b>
--	--

UNANIMITE

- **APPROUVE** le principe de la mise en œuvre et l'installation par le SDIS 91 et plus particulièrement le Groupement des Bâtiments de la vidéo protection et surveillance sur la Commune de Juvisy-sur-Orge,
  
- **AUTORISE** le déploiement d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la Commune, afin de garantir la sécurisation des bâtiments du SDIS 91.

<b>Point 3</b> <b>Délibération n°</b>	<b>Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française en soutien aux victimes du tremblement de terre au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 et des inondations en Libye survenues le 11 septembre 2023.</b>
--	--

UNANIMITE

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix Rouge Française.
  
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget communal 2023.

<b>Point 4</b> <b>Délibération n°</b>	<b>Concession de service public pour l'organisation et l'animation des activités périscolaires et des accueils loisirs-Approbation de l'avenant n°1</b>
--	---

UNANIMITE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la concession de service public pour l'organisation et l'animation des activités périscolaires et des accueils loisirs,
  
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant.
  
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

<b>Point 5</b> <b>Délibération n°</b>	<b>Rapport annuel 2022 du délégataire en charge de l'animation Enfance</b>
--	--

- **DONNE ACTE** au rapport du délégataire.

<b>Point 6</b> <b>Délibération n°</b>	<b>Adoption du règlement de fonctionnement des études surveillées</b>
--	---

UNANIMITE

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des études surveillées.
  
- **DIT** qu'en inscrivant leur enfant à l'étude surveillée, les parents en acceptent les règles inscrites dans le présent règlement de fonctionnement.

<b>Point 7</b>	<b>Subvention exceptionnelle versée à l'association La Tour de Juvisy pour la participation à la Coupe de la Parité</b>
<b>Délibération n°</b>	

MAJORITE – Monsieur Michel Perrimond ne prend pas part au vote

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association La Tour de Juvisy, correspondant au restant des frais à engager après contribution de l'association
- **DIT** que le montant de cette subvention, soit 1000 €, est inscrit au Budget Communal 2023

<b>Point 8</b>	<b>Convention de partenariat pour l'organisation de stages de formation BAFA sur la Ville de Juvisy-sur-Orge</b>
<b>Délibération n°</b>	

UNANIMITE

- **DECIDE** l'attribution une bourse de 100 € à chaque participant,
- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'IFAC,
- **DIT** que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 12 mois.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

<b>Point 9</b>	<b>Désaffectation de l'immeuble collectif « Jaurès » 5 rue Petit et classement dans le domaine privé de la Commune</b>
<b>Délibération n°</b>	

MAJORITE, 6 CONTRE (Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, M. BRUNIER-COULIN)

- **CONSTATE** la désaffectation de l'immeuble tel que repéré sous teinte rouge au plan annexé
- **DECIDE** de classer l'immeuble dans le domaine privé communal

La séance a été levée à  
Fait à Juvisy-sur-Orge, le 2 octobre 2023



Le Maire,  
Lamia BENSARSA REDA